



Syndicat C.G.T. des Personnels du Conseil Général du Finistère
32, bd Dupleix, 29196 Quimper cedex
mél : cgt@cg29.fr site web : <http://cgt.cg29.free.fr>
tél/répondeur : 02.98.52.25.66 fax : 02.98.52.26.59

23 janvier 2009

Services publics : quelle santé ?

Après avoir « audité », le Conseil Général nous annonce une réorganisation du service de la PMI

Aujourd'hui : *prévention, droit d'accès*

- Un « bilan des 3-4 ans » de **tous les enfants** est assuré dans **toutes les écoles publiques et privées** par une infirmière et avec une **consultation systématique du médecin de PMI**.
- Des **consultations libres et gratuites** des nourrissons **dans les CDAS**
- L'utilisateur peut demander un **suivi à domicile** par une **sage-femme ou une puéricultrice** de PMI

Demain : *discrimination, injonction*

Avec le projet présenté par le Conseil Général:

La rencontre devient l'exception. Il y aurait d'abord un « repérage » ou « ciblage » des familles qui seront ensuite dirigées vers les CDAS pour des consultations de médecins, sages-femmes, infirmières.

Les familles « non-ciblées » qui souhaiteront un suivi devront se retourner vers du personnel de santé libéral ou vers l'hôpital.

La PMI deviendrait un service gyrophare chargé de gérer la catastrophe.

Le développement durable oblige-t-il à concevoir cette mission de service public comme une entreprise de tri sélectif ?

Après les réductions de moyens et d'effectifs dans les hôpitaux, dans l'enseignement, après le démantèlement de la poste et de la SNCF, le Conseil Général semble suivre cette même voie du service public peau de chagrin.

Battons-nous pour une véritable prévention sans ciblage ni discrimination

rendez-vous **jeudi 29 janvier à 10H30 sur le parvis du Conseil Général**, avant la manif

Syndicat CGT du personnel du Conseil Général du Finistère --- Bulletin d'adhésion

Nom, Prénom :

Adresse :

A renvoyer à : Syndicat CGT du Conseil Général du Finistère 32, bd Dupleix, 29196 Quimper cedex